



## **Les primes CHSLD et TGC reconduites jusqu'à la fin de la présente négociation**

Comme à son habitude, le gouvernement a attendu à la toute dernière minute pour annoncer la reconduction des primes pour les professionnelles en soins qui travaillent en CHSLD et auprès des clientèles présentant un trouble grave du comportement (TGC).

La partie patronale a confirmé que ces primes sont reconduites jusqu'à la fin de la présente négociation. Elles devaient prendre fin le 30 septembre 2020, après avoir été reconduites une première fois, le 30 mars dernier.

Les primes actuelles de 180 \$ par tranche de 750 heures travaillées en CHSLD et de 195 \$ à 360 \$, selon le titre d'emploi, par tranche de 500 heures travaillées auprès d'une clientèle présentant des troubles graves de comportement (TGC) sont nettement insuffisantes. Il faut reconnaître que ces métiers sont exigeants.

Même si la FIQ se réjouit du maintien des primes actuelles, elle maintient au gouvernement sa solution qui aura réellement pour effet de retenir les professionnelles en soins qui travaillent en CHSLD et auprès des clientèles TGC : une prime de 8 % incluse dans la convention collective.

Instaurer une telle prime enverrait un signal clair aux professionnelles en soins qui en bénéficient que leur travail est important et reconnu. Inclure cette prime dans la convention collective leur éviterait de vivre le stress de perdre une partie de leur salaire à la fin de chaque convention collective. C'est un stress inutile, qui doit être évité.